

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE (CGECI) RELATIF À LA PANDÉMIE DE LA MALADIE À CORONAVIRUS COVID-19

A la suite des recommandations de l'OMS et des efforts entrepris par le gouvernement ivoirien, pour rompre la chaîne de transmission du virus COVID-19, la CGECI invite les acteurs du secteur privé, chacun au sein de son entreprise, à appliquer rigoureusement les mesures édictées par l'Etat de Côte d'Ivoire.

La CGECI rappelle que le déplacement des salariés du domicile à leurs lieux de travail, le regroupement des équipes en nombre dans les bureaux et autres salles, sont des sources de transmission de la maladie que chaque chef d'entreprise devra, par des décisions appropriées, réduire au strict nécessaire.

La CGECI est consciente que le ralentissement du commerce international, avec ses conséquences sur la production locale ou la fourniture de services, couplé avec les décisions responsables prises par les entreprises et l'Etat pour réduire la chaîne de transmission du virus COVID-19, entraînent un ralentissement de l'activité allant jusqu'à la fermeture de certaines entreprises.

La CGECI, après consultation de ses membres, et en concertation avec l'Etat, réfléchit à des mesures de soutien aux entreprises de tous secteurs afin de les aider à maintenir autant que possible les emplois.

La CGECI invite les entreprises à lui remonter leurs préoccupations à travers cette adresse e-mail: **covid19@cgeci.ci** qu'elle vient de créer et exhorte les chefs d'entreprises à être de vrais leaders dans les actions visant à combattre la propagation du virus COVID-19.

La CGECI convient de rester en contact permanent avec les entreprises pour mettre en place un système d'évaluation continue de la crise et de ses impacts sur l'activité du secteur privé.

Le Président de la CGECI

Jean-Marie ACKAH